



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سويسرا - جنيف

Vérifier au prononcé

DECLARATION DE S.E M. MOHAMED-SIAD DOUALEH
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE
DE DJIBOUTI A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT
NATIONAL DU SOUDAN

*ONZIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL*

GENEVE

3 MAI 2011

Monsieur le Président,

La délégation djiboutienne souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de haut niveau conduite par SEM Mohamed Bushara DOSA et la remercie pour la présentation de son rapport national, qui est le produit d'un processus consultatif large et ouvert qui a impliqué les acteurs majeurs de la société civile soudanaise.

Le rapport riche et sincère démontre la volonté politique du Soudan de coopérer avec les mécanismes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'Homme et fait état des nombreux progrès accomplis dans la quête constante du gouvernement à améliorer les droits de l'Homme tant au niveau législatif, judiciaire et exécutif.

Nous saluons à cet égard l'accord historique appelé Accord de Paix Global signé le 9 janvier 2005 entre le gouvernement soudanais et le mouvement populaire de libération du Soudan qui a permis d'examiner en profondeur les causes du conflit fratricide au Soudan et de convenir de solutions appropriées pour l'instauration d'une paix durable juste et globale.

Nous nous félicitons du fait que l'accord comprenne également des dispositions visant à promouvoir et protéger les droits de l'Homme. Il convient de mentionner que dans les articles 1 à 6 du protocole de partage du pouvoir signé en mai 2004 «la République du Soudan s'engage à tous les niveaux du gouvernement et sur tout son territoire à respecter pleinement les devoirs à elle imposés par les pactes internationaux relatifs aux droits de l'Homme auxquels elle est partie» et que en application de l'accord de paix global plusieurs commissions ont été créées pour servir de mécanisme de mise en œuvre des dispositions de l'Accord.

Nous souhaiterions également féliciter les parties signataires pour la tenue tel que le prévoyait l'accord de paix du referendum de l'autodétermination du sud Soudan qui conduira à la création d'un État indépendant qui sera déclaré officiellement le 9 juillet 2011. A cet égard, nous souhaiterions émettre les recommandations suivantes aux parties signataires:

1-Poursuivre les négociations en vue de résoudre pacifiquement les questions qui demeurent en suspens qui demeurent telles qu'elles sont formulées dans l'accord de paix, à savoir:

- la délimitation des frontières
- la citoyenneté
- la dette extérieure
- le partage des ressources en pétrole et en eau

2-Encourager les parties à tout mettre en œuvre afin de préserver le climat de paix acquis grâce à l'Accord de Paix Global pendant les 6 années de la période de transition

3-Envisager des mesures visant à garantir la liberté de religion des groupes qui se retrouveront dans la catégorie des minorités dans les deux pays suite à la naissance du nouvel État.

4-Enfin nous recommandons au gouvernement du Soudan et du sud Soudan de lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle consente à l'annulation de la dette du Soudan car cela constituerait une avancée notable pour réaliser les objectifs de développement du millénaire et aurait un impact positif sur la jouissance des droits de l'Homme des millions de Soudanais.

Merci Monsieur le Président.